



Projet Pédagogique

Maison des jeunes Beaumont Saint-Cyr

2023 - 2024



Maison des Jeunes de Beaumont Saint-Cyr,
22 bis, rue de la Bourdillière, 86130 Beaumont Saint-Cyr
mdj@beaumontsaintcyr.fr _ 0586410015 / 07 85 60 90 43

Cadre de Vie

Mairie de Beaumont Saint-Cyr

BEAUMONT SAINT-CYR, commune nouvelle depuis le 1^{er} janvier 2017

Située aux portes du vignoble du Haut-Poitou et de la communauté urbaine du Grand Poitiers, l'ancienne commune rurale de Beaumont dispose de tous les services de proximité (commerces, écoles, bibliothèque, espace petite enfance, stade, gymnase...). Capitale française du papier cadeau, Beaumont dispose, grâce à la RD910, d'une localisation privilégiée à la fois pour les activités économiques, mais aussi pour les déplacements de ses habitants.

Saint-Cyr, dans un cadre exceptionnel à la campagne, à mi-chemin entre Poitiers et Châtelleraut, dans un environnement naturel privilégié entre rivière et forêt, parc de loisirs, lac, camping, réserve ornithologique, golf, randonnées, elle offre une qualité de vie calme et dynamique où il fait bon vivre.

Située sur l'axe Poitiers/Châtelleraut et à mi-distance de ces deux communes (environ 20 kilomètres), desservie par plusieurs lignes TER et de bus, Beaumont Saint Cyr est idéalement placée, ce qui en fait une commune attrayante pour les populations actives travaillant dans la commune et les communes environnantes.

La commune propose à ses deux écoles, des accueils périscolaires de qualité, ainsi que deux à trois fois par semaine des Temps d'Activités Périscolaires aux enfants, service gratuit pour chaque famille.

De plus, elle met à disposition d'autres services, tels que : un Accueil de Loisirs tous les mercredis après-midi pour les enfants de 3 à 11 ans. Une crèche, une crèche itinérante et un RAM pour les jeunes enfants de 0 à 3 ans.

La Maison des jeunes

La Maison des jeunes existe depuis le 1^{er} octobre 2019, c'est un accueil collectif de mineurs accueillant les jeunes de 11 à 17 ans de l'ensemble de la commune (et de ses alentours) dans la limite de capacité d'accueil des locaux et du personnel encadrant. Sur la saison 2022 – 2023 elle comptait plus de 60 adhérents.

Il s'inscrit au sein du service Enfance-Jeunesse initié par la commune.

A sa disposition, un extérieur de 200m² et une maison de 120m² avec une grande salle de vie, une cuisine, une réserve un bureau et des sanitaires. Cet espace est situé à l'entrée du parc de Saint-Cyr, rue de la Bourdillière. Elle bénéficie aussi de deux minibus, d'un accès au gymnase Thomas Pesquet, au stade et aux salles de la commune.

Ces différents espaces garantissent la sécurité, physique, morale et affective des jeunes par leurs aménagements. Aux bâtiments s'ajoutent un environnement favorable à la pratique d'activités extérieures (Parc de Saint-Cyr, Forêt de Moulière, Réserve du Pinail ...).

Nos partenaires

Les parents : La communication avec eux est particulièrement importante, elle doit être marquée par la confiance. Ce sont les premiers éducateurs de leurs enfants nous sommes donc complémentaires dans notre rôle de Co-éducateurs.

Les commerçants : Accessibles et que nous mobilisons pour des activités, des grands jeux et des manifestations.

Le parc de loisirs de Saint-Cyr avec lequel nous avons une convention tous les ans.

La Caisse d'allocation familiale de la Vienne pour la PS ALSH.

La Ligue de l'enseignement de la Vienne, son réseau jeunesse auquel nous adhérons.

La SDJES

Le Budget

Un budget de fonctionnement est attribué à la Maison des Jeunes sur l'année civile. Il est révisé tous les ans par la municipalité. La directrice est garante du suivi du budget.

Le fonctionnement

Son fonctionnement doit être cohérent avec les besoins des familles et des jeunes mais ne se veut pas d'être une garderie. Il devra permettre à chacun d'être reconnu comme personne à part entière et sera associé aux décisions qui le concerne.

La Maison des jeunes a pour mission d'être un lieu d'accueil informel d'animations, de rencontres, d'échanges, d'informations et d'expressions favorisant l'émergence de projets, d'émancipations, de pratiques sportives et de créations culturelles pour les jeunes de 11 à 17 ans.

L'accès doit se faire sans discrimination, dans le **respect de l'autre, la neutralité, la laïcité et la tolérance** ainsi que du règlement intérieur se garantissant contre toutes formes de violence psychologique, physique ou morale.

Le fonctionnement doit s'organiser pour les jeunes et par les jeunes, dans le respect des règles établies, sous l'autorité de l'équipe d'animation afin de garantir le meilleur accueil.

PAI (projet d'accueil individualisé)

Un protocole peut être mis en place par la famille. Il permettra de définir les conditions d'accueil et les modalités d'interventions. Les médicaments pour les PAI seront rangés dans le bureau de la directrice.

Handicap

Avant l'accueil du jeune la directrice rencontrera les parents et le jeune pour mettre en place le meilleur des accompagnements. Il pourra être prévu un aménagement de planning et une adaptation des activités.

Les horaires d'ouverture

La Maison des Jeunes est ouverte durant les vacances scolaires (hors Noël), en fonction du planning et le vendredi une fois par mois de 19h à 22h30 lors des soirées. En cas d'absence et de retard, les parents doivent avertir la directrice.

Le Ramassage

Pour nos jeunes dont les parents travaillent et qui ne peuvent pas se déplacer seul et afin qu'ils ne soient pas pénalisés par un problème de mobilité nous avons également un service de ramassage gratuit en minibus sur l'ensemble de la commune. La commune met à disposition deux minibus pour chaque période de vacances scolaire.

La Passerelle

Afin de permettre aux enfants de 10 ans de découvrir la maison des jeunes dans un climat de confiance et sans être avec des adolescents plus âgés nous organisons des passerelles les mercredis du mois de juin pour les élèves de CM2 des deux écoles. Ce temps permet de découvrir les locaux, l'équipe et de comprendre le fonctionnement pour l'été.

Les modalités d'adhésions

L'adhésion à la Maison des Jeunes est valable un an, du 1^{er} septembre de l'année N au 31 août de l'année N+1. Lors de l'adhésion annuelle une cotisation est demandé aux familles selon leurs quotients familiaux.

Une participation financière est demandé aux familles pour certaines sorties toujours selon leurs quotients familiaux.

	QF1	QF2	QF3	QF4	QF5	QF6	HC
Revenus	De 0 à 400	De 401 à 700	De 701 à 1000	De 1001 à 1300	De 1301 à 1600	1601 et +	
Prix de l'adhésion 1 ^{er} septembre au 31 août	9 euros	27 euros	28.50 euros	30 euros	31.50 euros	33 euros	33 euros
Reste à charge des familles pour les activités	30%	45%	50%	55%	60%	60%	100%

Cette adhésion implique un engagement et un respect du règlement intérieur de la maison des jeunes ainsi que les règles de vie mises en place par les jeunes et l'équipe d'animation.

Pour deux enfants d'une même famille sera appliquée une réduction de 10% par enfant. Pour trois enfants et plus sera appliquée une réduction de 20% par enfant.

L'équipe d'animation

Madame Padellec Thebault Charlotte	Directrice	BP JEPS ET UCC DE DIRECTION
Madame Courtin Sarah	Animatrice / Directrice stagiaire	BAFA (BAFD (en cours))
Madame El Hadouchi Salma	Animatrice	Stagiaire BPJEPS APT
Monsieur Cosson Florent	Animateur	Non qualifié

L'équipe se devra respect et bienveillance. Des temps de repas et de cohésions seront prévus par la directrice pour la cohésion.

Rôle de la directrice

- Elaboration et la mise en pratique du projet pédagogique
- Garante du projet éducatif de la commune
- La gestion de la structure (législation, planning, hygiène, sécurité ...)
- Garante des obligations institutionnelles et des relations externes (SDJES, CAF ...)
- Conduire, Former et Evaluer l'équipe d'animation
- D'assurer le suivi sanitaire
- Réaliser les plannings d'horaires de l'équipe
- Responsable de l'organisation de la Maison des Jeunes et des séjours
- Garante et en accord avec les objectifs et les valeurs défendues par la mairie
- Gérer le budget et la régie
- Protéger les jeunes et son équipe
- Doit être accessible et disponible
- Tenir compte des spécificités et de la personnalité de chaque jeune et animateurs
- Être à l'écoute de son équipe
- Être dans la proposition, la prévision et l'innovation organisationnelle.
- Gestion des réseaux sociaux
- Création des plannings

Rôle des animateurs

L'animateur ou l'animatrice exerce une action éducative auprès des jeunes. Il est le premier référent des jeunes, il doit lier une relation de confiance et avoir un contact privilégié avec chacun des adolescents. Il est l'acteur du projet pédagogique. Il est important que les animateurs soient cohérents entre eux et avec les enfants pour leur apporter des bases communes et solides d'encadrement.

Il se doit de respecter les lois françaises et de connaître la législation concernant les A.C.M. (Accueils collectifs de Mineurs)

Il est force de proposition et sera à l'écoute des besoins des jeunes.

Une vigilance particulière est demandée à l'ensemble du personnel, donner l'exemple.

Il a pour mission :

- Proposer des activités adaptées aux jeunes pour l'élaboration du planning
- D'assurer la sécurité physique, affective, morale et psychologique des jeunes
- Connaitre le public adolescent et les différentes phases de développement de ceux-ci et les besoins qui en découlent
- Concevoir et évaluer ses animations en rapport avec le projet pédagogique
- Partager les valeurs de la directrice et de l'organisateur
- Informer la directrice de tous les évènements
- Sait travailler en équipe
- Ponctuel
- Applique les consignes de la directrice
- Respecte ses collègues
- D'être à l'écoute de chacun en faisant en sorte de concilier leurs besoins
- D'avoir un langage et une attitude correcte
- Développer le lien avec les familles
- Avoir connaissance des consignes en cas d'urgence, des allergies
- De respecter les personnes avec lesquelles elles travaillent, les horaires, le règlement, les locaux et le matériel
- De ne pas divulguer hors de la Maison des Jeunes les renseignements ou photos concernant les jeunes, hors partage des réseaux
- Impulse une dynamique
- Ne pas suivre les jeunes sur les réseaux
- Mettre en ordre les salles
- Préparer ses activités à l'avance
- Ne pas utiliser son téléphone portable

Rôle des intervenants

La responsabilité de la directrice est permanente. Elle doit vérifier que l'intervenant, prestataire et son personnel remplissent toutes les obligations déterminées par la réglementation en vigueur. Il est par les diplômes qu'il a obtenus, compétent dans son domaine, son action sera elle aussi en accord avec le projet pédagogique.

La formation

La directrice est tutrice des stagiaires et des apprentis (BAFA, BAFD, DAV, BPJEPS ...).

La Maison des jeunes est un lieu de formation des animateurs. C'est un lieu d'échange, d'expérience et d'apprentissage, chaque animateur qu'il soit vacataire ou non recevra une attention toute particulière. La maison des jeunes de Beaumont Saint-Cyr participe au dispositif de la découverte de l'animation volontaire et accueil régulièrement des stagiaires.

Chaque semaine la directrice propose des cas pratiques sur des thématiques selon les besoins de l'équipe (Responsabilité, circuler en vélo, finir une animation ...), pour favoriser l'échange et permettre à l'équipe d'animation de monter en compétence toute l'année.

Les activités

Au sein de la Maison des Jeunes

Afin de laisser un large choix aux jeunes, différentes activités sont proposés aux jeunes par jour afin que tout le monde puisse s'y retrouver et s'épanouir. Certaines activités peuvent demander une inscription voire une participation financière des familles.

Nous faisons le choix d'avoir des animateurs avec des qualifications sportives afin de proposer un service d'entretien corporel aux jeunes toutes les semaines.

Les activités sont encadrées en fonction des réglementations exigées notamment pour certaines activités sportives. Les jeunes seront source de propositions.

Une boîte à idée est à disposition des jeunes.

Les séjours

Chaque année la directrice organise un séjour à destination des jeunes avec des places limitées. Le séjour permettra de faire découvrir aux jeunes d'autres environnements et aborder des nouvelles règles de vie et des nouvelles responsabilisations sur la vie quotidienne.

Les évènements

Chaque année la Maison des jeunes organise à destination des enfants de la commune une chasse aux œufs en avril et des animations pour le 14 juillet ;

Les règles de vie au local

Pour le bon fonctionnement de la vie sur le local mais aussi en séjour.

Elles sont abordées avec les jeunes et ont pour objectifs de fixer des repères mais aussi les limites.

Les règles peuvent évoluer sauf sur les interdits et les non négociables, la drogue, la cigarette, l'alcool.

Chaque membre de l'équipe pédagogique est garant de ces règles de vie.

Les aspects sanitaires

Une trousse à pharmacie est accessible à l'équipe pédagogique au sein de l'accueil dans le bureau de la directrice. Chaque membre de l'équipe pédagogique devra vérifier les quantités.

Des trousse à pharmacie sont également à disposition pour les sorties extérieures en plus des fiches sanitaires. Le registre des soins doit être correctement rempli. Seuls les animateurs qui possèdent leurs attestations prévention et secours civique de niveau 1 peuvent procéder aux premiers soins.

Seront signalés à l'ensemble de l'équipe les jeunes ayant des soucis de santé afin de pouvoir intervenir en cas de besoin. Sans ordonnance, toute prise de médicaments est interdite.

Cigarettes et Cigarettes électroniques

Pour les animateurs fumeurs, un lieu à l'écart des jeunes et hors de leur vue est réservé. Pour les jeunes adolescents dépendants un lieu et des temps seront définis, il sera accompagné par un animateur qui le sensibilisera sur les risques encourus.

Alcool et Stupéfiants : Aussi bien pour les jeunes que pour l'équipe d'animation et les intervenants, les deux sont interdits sur l'accueil et en séjour en présence des jeunes.

Pédagogie Utilisé

L'avantage de l'animateur est d'être avec le jeune lorsque celui-ci n'est ni à l'école, ni avec ses parents. Ce sont des temps de loisirs et de plaisirs durant lesquels le jeune parfait sa culture générale, comme ses capacités motrices et intellectuels.

Cela implique de sortir du schéma populaire, quel que soit l'activité proposé : le jeune ne doit pas se contenter de faire ce qu'on lui dit de faire mais il doit chercher comment faire, expérimenter les choses par lui-même afin d'acquérir un maximum de savoirs et de connaissances nécessaire pour faire de lui un adulte citoyen et responsable.

L'adulte doit lui donner tous les outils dont il a besoin, le soutenir et l'aider si besoin et non lui dicter la marche à suivre ou faire à sa place.

Les Objectifs

- De part un local adapté et une équipe pédagogique qualifié ou en formation faire de la Maison des jeunes un lieu où le jeune se sent bien et en sécurité
 - Un local accessible à tous
 - Un lieu propre
 - Une équipe qui va régulièrement en formation
 - Réunions régulières des membres de l'équipe
 - Evaluations de l'équipe d'animation à chaque période de vacances en plus de l'évaluation annuelle.

- Rendre les jeunes acteurs sur la commune de Beaumont Saint-Cyr
 - Participation à des chantiers
 - Partenariat avec le parc de Saint-Cyr
 - Valorisation des projets CAF, ERASMUS
 - Convention avec le Parc de Saint-Cyr
 - Participer à des manifestations 14 juillet, Chasse aux œufs, Marché de Noël, Marché des producteurs.
 - A l'initiative de la lettre au père Noël

- Favoriser l'implication des parents, renforcer les liens et les relations entre les familles, la maison des jeunes et la vie de la commune.
 - Instaurer une relation de confiance
 - Organiser des réunions d'informations avec les parents
 - En organisant des manifestations où les parents sont invités
 - Mettre à jour régulièrement le site internet et les réseaux sociaux
 - Être accueillant et à l'écoute auprès des familles
 - Adapter le système de ramassage sur la commune afin de permettre aux jeunes les plus loin de venir sur le local.
 - Dans la mesure du possible, inscrire le centre dans les projets « évènementiels locaux » et participer aux différentes festivités organisées par la commune ou par les associations locales.

- Créer un climat de vacances et être attentif au respect de chacun et des différences, mettre l'accent sur la pratique du « Vivre ensemble » dans un collectif où la place de chaque jeune est reconnue et respectée.
 - Être attentif aux relations entre les jeunes
 - Développer l'acceptation des particularités
 - Favoriser l'intégration de tous
 - Respecter le rythme de chacun
 - Éviter le consumérisme
 - Chercher à développer le raisonnement et l'esprit critique chez les jeunes
 - Valoriser les jeunes
 - Ne pas faire copain-copain anim/jeunes

- Favoriser l'épanouissement des jeunes, leurs permettent de découvrir de nouveaux centres d'intérêts, lui faire connaître son environnement et apprendre à le respecter
 - Utiliser autant que possible l'environnement local
 - Favoriser l'accès à de nouvelles technologies
 - Proposer des activités diversifiées afin que chaque jeune puisse profiter d'un large éventail de choix.
 - Être un lieu d'écoute et de prévention

- Partager les valeurs de la Mairie et de la directrice

Evaluation

De l'équipe d'animation :

A l'oral et à l'écrit via un tableau d'auto-évaluation. Elle est utile et nécessaire afin de progresser, de changer et d'évoluer sur notre travail. Elle aura lieu à chaque période de vacances et deux fois durant l'été.

Du fonctionnement :

Elle est structurée sous deux formes : Qualitatif et quantitatif.

Qualitatif :

- Lors d'échanges avec les jeunes
- Les activités réalisées

Quantitatif :

- La fréquentation du local
- Tranche d'âge
- Respect du budget